

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE TASSIN LA DEMI-LUNE

Séance du mercredi 22 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux du mois d'avril à dix-neuf heures se sont réunis en salle du Conseil municipal de l'Hôtel de Ville de Tassin la Demi-Lune, les membres du Conseil municipal de la Ville de Tassin la Demi-Lune, sous la présidence de M. Pascal CHARMOT, Maire de Tassin la Demi-Lune.

Date de la convocation : 16 avril 2026

Nombre de conseillers en exercice :	35
Nombre de votants :	35

Nombre de conseillers présents : 32

ABRAN BONIN Emmanuelle, BARNAY COTTIN Fabienne, BERGERET Pierre, BLANCHIN Jacques, BLOMART Alix, BOUVIER Ghislaine, CADILLAT Michel, CHARMOT Pascal, COLIN Claire, DAVID Marc, De COLLE Delphine, De FOUGEROUX Guillaume, DESMAZEAU Audrey, FAVRE Olivier, FERRAND Benoit, GARCIN Patrice, GAUTIER Eric, GUILLARME Armelle, HACHANI Yohann, JANNIN Pierrick, LAURENT Bérengère, MARGOTTON Stanislas, MERESSE Philippe, NICOLAS Carole, OUIILLON Michel, PASCAL Héloïse, REMOND Corentin, SCHUTZ Claire, SUBRA DE SALAFA Claire, TERRET Élise, WALGENWITZ Anne, ZAGATA Margaux, Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de conseillers excusés avec pouvoir : 3

FILLON Vincent donne pouvoir à SUBRA DE SALAFA Claire, GUYON Loïc donne pouvoir à DESMAZEAU Audrey, RICHARD Thibault donne pouvoir à ABRAN-BONIN Emmanuelle

Nombre de conseillers absent(s) sans pouvoir : 0

Le secrétariat a été assuré par : LAURENT Bérengère

Objet : Désignation des représentants du Conseil municipal au sein des instances des associations locales

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-33 et L. 2121-21

Considérant que le Conseil municipal dispose de représentants au sein des instances de plusieurs associations communales ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal lors des élections du 15 mars 2026 il convient de désigner de nouveaux représentants au sein des instances des associations communales ;

Le Conseil Municipal :

DÉSIGNE comme représentants au sein des associations suivantes :

- Centre Social de l'orangerie : 4 délégués
 - Pierrick JANNIN
 - Pierre BERGERET

Accusé de réception en préfecture
069-216902445-20260422-D202621-DE
Date de réception préfecture : 23/04/2026

- Anne WALGENWITZ
- Ghislaine BOUVIER
- La MJC :
 - 1 délégué désigné par le Maire : Pierrick JANNIN (pour information)
 - 1 délégué désigné par le Conseil municipal : Michel OUILLON
- L'école de musique : 2 délégués
 - Alix BLOMART et
 - Bérengère LAURENT
- Le Comité pour nos gosses (CPNG) : 2 délégués titulaires
 - Bérengère LAURENT et
 - Michel OUILLON
- Maison DETHEL (EHPAD) : 1 délégué
 - Audrey DESMAZEAU
- Mission locale des monts d'or et des monts du lyonnais : 1 délégué
 - Marc DAVID
- M.A.S.C.O.T : 9 délégués
 - Fabienne BARNAY
 - Audrey DESMAZEAU
 - Bérengère LAURENT
 - Delphine DE COLLE
 - Marc DAVID
 - Pierrick JANNIN
 - Claire COLIN
 - Jacques BLANCHIN
 - Emmanuelle ABRAN-BONIN

Après en avoir délibéré : **A l'unanimité**

Fait et délibéré en séance le : 22 avril 2026

Certifie exécutoire par :

- Transmission en préfecture du Rhône le :
- Mise en ligne sur le site Internet de la Commune de Tassin la Demi-Lune le :

Pascal CHARMOT
Maire de Tassin la Demi-Lune

Bérengère LAURENT
Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Accusé de réception en préfecture 069-216902445-20260422-D202621-DE Date de réception préfecture : 23/04/2026
